

04/02/2021

Journée internationale

de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines

Dans le cadre de la Journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines (06/02), il est estimé que 200 millions de filles et de femmes sont victimes des mutilations génitales féminines (MGF) dans le monde. Dans la plupart des pays, cette pratique douloureuse et dangereuse est désormais interdite, mais les normes et traditions sociales sont profondément ancrées. L'UNICEF est active dans plus de 31 pays pour mettre fin à cette pratique cruelle et pour protéger les droits de chaque fille et femme à une vie en santé.

Une pratique cruelle et souvent illégale

Les mutilations génitales féminines signifient que le prépuce du clitoris est percé, gratté ou coupé ou que les grandes et petites lèvres sont complètement ou partiellement enlevées - à l'aide de couteaux, de lames de rasoir, de tesson et d'autres objets tranchants, souvent malpropres et souvent sans anesthésie. **Une hygiène insuffisante et une technique inadéquate peuvent faire que les jeunes filles saignent à mort ou meurent d'infections. D'autres souffrent des conséquences de la circoncision pour le reste de leur vie** : douleurs insupportables lors des rapports sexuels et des menstruations, stérilité et complications lors de l'accouchement - sans parler des blessures psychologiques.

La grande majorité des filles et des femmes touchées vivent en Afrique de l'Ouest et du Nord-Est, où dans certaines régions plus de 90 % des filles et des femmes sont circoncises. Mais cette pratique est, par le biais des flux migratoires, transportée dans presque toutes les régions du monde. À ce jour, **au moins 200 millions de filles et de femmes dans 31 pays ont subi des mutilations génitales.**

L'excision viole les droits des filles et des femmes et est désormais interdite dans la plupart des pays. Mais les normes sociales et les traditions séculaires sont souvent plus fortes que la peur de la condamnation. Cependant, depuis quelques années, un changement de conscience est en cours, qui se traduit également par une diminution des circoncisions.

L'aide de l'UNICEF

Le travail de l'UNICEF, en matière de lutte contre les mutilations génitales féminines, consiste surtout dans la sensibilisation de la population pour faire changer les mentalités et habitudes. Les parents, les enseignants, les agents de santé, les anciens du village et le clergé sont informés, sensibilisés et impliqués. Les campagnes média publiques sur la promotion de comportements protecteurs et non violents font aussi partie des activités menées par l'UNICEF, ainsi que la prise en charge médicale des victimes.

L'éducation joue aussi un rôle essentiel, la baisse des mutilations sexuelles étant proportionnelle au niveau de scolarisation des mamans. Pour cette raison, l'UNICEF s'engage activement pour la scolarisation des enfants afin qu'ils deviennent des membres actifs de la prévention des violences. De plus, dans les pays majoritairement concernés, l'UNICEF travaille avec les autorités officielles pour faire changer les lois et les structures pour éliminer définitivement cette pratique douloureuse et traumatisante.



Comment lutter contre les mutilations génitales féminines ?

- En faisant un don en ligne : www.unicef.lu/fgm
- Par virement sur le compte : **CCPL LU71 1111 2144 2050 0000** avec la mention : **Stop MGF**